

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Léon DUPONT LACHENAL

Les armoiries de Mgr. Burquier

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1933, tome 32, p. 29-41

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

Les Armoiries de Mgr Burquier

I

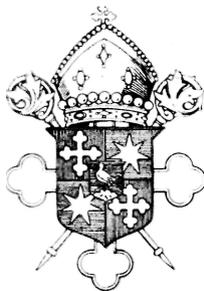
Les « Echos » ont publié, en décembre 1920, les sceaux de S. Exc. Mgr Mariétan. Exécutés par le graveur Junod, de Lausanne, d'après les dessins du chanoine Peissard, archéologue cantonal de Fribourg, ils étaient de qualité véritablement artistique, et ces deux petits monuments continuaient dignement la série des sceaux des Abbés de St-Maurice, dont M. Galbreath a publié les pièces antérieures à 1500.



Petit sceau à cire
de Mgr Mariétan



Armoiries de Mgr Mariétan
sur les imprimés officiels



En-tête de publications officielles
de Mgr Mariétan (variante)

On sait qu'entre Mgr Mariétan et Mgr Burquier, le Siège abbatial de St-Maurice fut confié à Mgr Noots en qualité d'Administrateur apostolique. Vingt ans plus tôt, exactement, en 1911-1912. Mgr Abbet, Evêque de Bethléem

et Abbé de St-Maurice, s'était vu confié de même le gouvernement provisoire du Diocèse voisin de Lausanne et Genève, avec le titre d'Administrateur apostolique, entre Mgr Déruaz et Mgr Bovet.

Né le 21 juin 1881, le Rme P. Dom Hubert Noots fit profession à l'Abbaye de Tongerlo, l'une des principales parmi celles qui forment la branche prémontrée de l'Ordre des Chanoines réguliers de S. Augustin. Elu procureur général des Prémontrés près la Cour de Rome, le 15 mai 1920, Mgr Noots fut élevé peu après à la dignité abbatiale, sous le titré d'Abbé de Floreffe.

Les chroniques nous apprennent que l'Abbaye de Floreffe, dans la belle vallée de la Sambre, à 7 km. de Namur, fut inaugurée solennellement en la fête de la Conversion de S. Paul, le 25 janvier 1122. S. Norbert, le fondateur de l'Abbaye-Mère de Prémontré, y vint plusieurs fois ; il y fut même favorisé d'un miracle eucharistique : un matin, célébrant la messe, il vit sortir de l'hostie consacrée une goutte de Sang toute vermeille et environnée d'une éblouissante clarté. Aujourd'hui encore, l'autel majeur de l'église abbatiale de Floreffe conserve la pierre sacrée sur laquelle Norbert célébrait lorsqu'il fut témoin de ce miracle.

En 1559, lorsque Pie IV réorganisa la hiérarchie des Pays-Bas et y érigea de nouveaux Sièges — tel l'archevêché de Malines — plusieurs abbayes devinrent évêchés ou furent unies à des évêchés. Parmi ces abbayes, il y avait Floreffe, dont l'union avec l'évêché de Namur fut d'ailleurs supprimée en 1566 déjà par S. Pie V.

Floreffe, qui eut 56 Abbés, tous réguliers, jouissant de droits archidiaconaux, devait rester jusqu'à la Révolution française l'une des quatre Abbayes-Mères de l'Ordre de Prémontré, et son Abbé portait le titre de Sous-Prieur de l'Ordre tout entier, siégeant au troisième rang dans les Chapitres généraux. « Le bien paraît s'être continuellement opéré dans cette maison, d'une manière tranquille et sans bruit. Elle n'a guère fourni de religieux qui se soient fait un nom dans l'histoire ; mais elle a procuré, dans ses commencements, de fervents apôtres, et plus tard, d'excellents pasteurs, qui ont animé la foi et soutenu la piété, et qui, sans viser à l'éclat, n'en ont que plus

efficacement travaillé à étendre le royaume de Dieu et, avec lui, tous les bien qui en sont les fruits. »¹

Hélas ! la Révolution devait supprimer cette Communauté, dont les 61 membres furent chassés le 4 février 1797. Du moins, les édifices qui subsistent encore, ne sont-ils point, comme tant d'autres, un vaste corps sans âme, car ils abritent aujourd'hui un petit séminaire².

Mgr Noots, promu Abbé titulaire de Floreffe, fut béni à Tongerlo le 18 octobre 1921 par Mgr Heylen, Evêque de Namur, ancien Abbé de Tongerlo, président du Comité des Congrès eucharistiques internationaux.



Timbre à encre de Mgr Noots

Nous reproduisons ici le timbre dont Mgr Noots fit usage en qualité d'Administrateur apostolique de St-Maurice. On y voit des armes très simples et très belles : *d'or au chevron de gueules accompagné de trois roses du même*. Nous croyons que, sauf erreur, le chevron rappelle l'Abbaye de Tongerlo qui en porte trois, et les fleurs l'ancienne Abbaye de Floreffe, dont on se plut jadis à paraphraser le nom dans le vers latin :

Florida florenti floret Floreffia flore.

Au-dessous de l'écu, une banderole porte la devise :

MINISTRARE ET BENEFAGERE.

(1) J. et V. Barbier : *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, 1892, Namur, t. II, pp. 518-519.

(2) Rme P. Dom Godefroid Madelaine : *Histoire de S. Norbert*, 3^e éd., 1928, Tongerlo, t. I, pp. 190-193. — *De Orde van Premonstreit in België en in Nederland*, 2^me éd., 1928, Tongerlo, pp. 39-40.

Lorsque Mgr Burquier devint Abbé de St-Maurice et Evêque de Betléem, de nouvelles armes devaient enrichir l'Armorial des Abbés.

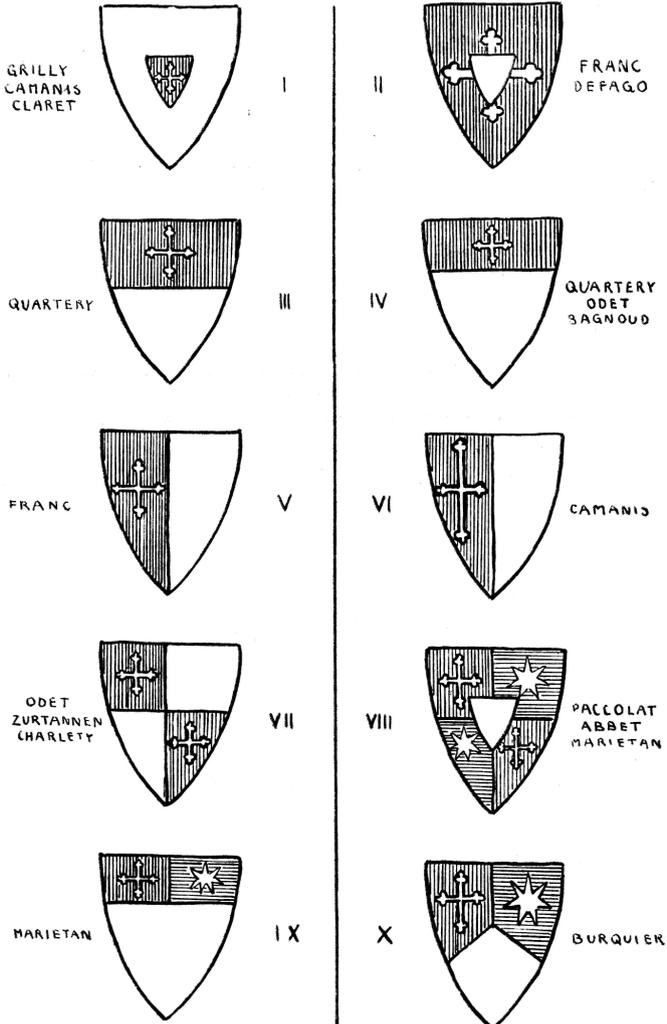
Les armoiries de Mgr Burquier se blasonnent ainsi :
tiercé en pairle renversé :
à dextre, de gueules à la croix tréflée d'argent, — qui est
l'Abbaye de St-Maurice,
à senestre, d'azur à l'étoile à sept rais d'argent, — qui est
l'Evêché de Bethléem,
en pointe, d'or au château de sable posé sur trois coupeaux
de sinople et surmonté de l'épée haute de gueules, — qui
est Burquier de St-Paul sur Evian.

II

Comme on le sait, les prélats de la Suisse ont la louable coutume de combiner leurs armes personnelles avec celles de leur Siège. Mgr Bieler écartèle ses armes propres avec celles de l'Evêché de Sion ; Mgr Besson fait brocher ses armes personnelles sur les armes écartelées des Evêchés de Lausanne, de Genève et de Fribourg, celles de Lausanne étant répétées ; Mgr Burquier devait donc grouper les armes de son Abbaye et de son Evêché avec les siennes. Aucune raison ne demande que ce groupement se fasse toujours de la même façon : les lois héraldiques donnent plus de latitude. Une simple promenade à travers les monuments héraldiques des Abbés de St-Maurice nous montre la liberté dont ces prélats usèrent tout en se soumettant aux règles de l'art ; quelques exemples suffiront à nous le prouver.

Pierre III Dunant de Grilly (1604-1618) est le premier de nos Abbés qui ait groupé en un seul écu les armes distinctes de sa famille et de son Siège ; ses prédécesseurs, en effet, depuis Jean III Sostion (1411-1427), s'étaient bornés à glisser une ou deux croix mauriciennes dans leurs armes personnelles. Pierre III posa donc les armes de l'Abbaye sur les siennes propres, qui sont écartelées. Nicolas II Camanis (1704-1715), qui portait lui-même les armes des Camanis, des Franc et des Quartéry (les premières à dextre du trait du parti, les secondes et les troisièmes se partageant l'autre moitié par la partition dite coupé, les armes Quartéry occupant le quartier supérieur), l'Abbé Camanis, disons-nous, posait aussi les armes de l'Abbaye sur les trois autres. Ainsi les voit-on sur

POSITION DES ARMES DE L'ABBAYE
DE SAINT-MAURICE D'AGAUNE



ET DE L'EVECHE DE BETHLEEM
DANS LES ARMES DES PRELATS

son portrait, dans la décoration en stuc dominant la fenêtre qui éclairait jadis l'escalier central de l'Abbaye (et qui est aujourd'hui une fenêtre de chambre, celle de M. Bussard), au fronton d'un meuble sculpté dans le cabinet de travail de Son Excellence, sur des plaques de cuivre ornant ce même meuble, sur une pierre sculptée dans la cheminée du salon d'angle des appartements abbatiaux. Une pierre sculptée (au musée de la Tour) nous montre encore les armes de l'Abbaye mises en cœur des armes de Jean VII Claret (1737-1764) (planche, fig. I).

La disposition exactement contraire apparaît sur un plateau et des burettes d'argent (au Trésor) où les armes personnelles de l'Abbé Joseph I Franc (1669-1686) (elles-mêmes constituées par les armes Franc et Quartéry écartelées), sont gravées en cœur des armes de l'Abbaye. Il en est de même dans des peintures en tête d'un Canon pontifical et d'un Antiphonaire (à la Bibliothèque) ayant appartenu à ce prélat, ainsi que sur des plaques de cuivre voisinant avec celles de l'Abbé Camanis dont nous avons parlé. Les armes de l'Abbé François I Défago (1715-1719), peintes sur son portrait, ont la même disposition (fig. II).

Les deux Quartéry, Georges I (1618-1640) et Jean VI-Jodoc (1657-1669), ont coupé leur écu en réservant la moitié supérieure à l'Abbaye, et l'autre moitié à leurs armes familiales. C'est ainsi que les portraits de ces deux prélats sont blasonnés (fig. III). Une variante est donnée par des meubles sculptés (dans les appartements épiscopaux) où les armes de l'Abbaye, au lieu de remplir la moitié entière de l'écu, n'en occupent plus que le chef ; on sait d'ailleurs que ces deux dispositions sont si voisines que plusieurs héraldistes se bornent à signaler la variété d'aspect sans y voir de signification distincte. L'Abbé Pierre IV -Maurice Odet (1640-1657), qui régna entre les deux Quartéry, abaissa aussi ses armes (écartelées : Odet et Franc), sous un chef de l'Abbaye, à en juger d'après son portrait. Plus tard, Mgr Etienne II Bagnoud (1834-1888) devait reprendre cette disposition, qu'on peut voir dans un vitrail de l'église abbatiale, devant la chapelle de la Vierge (fig. IV).

Les Abbés Franc et Camanis ne portèrent pas les armes que nous avons décrites, de façon exclusive : un reste de décoration en stuc peint (à la Bibliothèque) nous présente encore, pour l'Abbé Franc, un parti aux armes de l'Abbaye

à dextre et à l'écartelure Franc-Quartéry à senestre (fig. V), et, pour l'Abbé Camanis, le fronton des stalles dû côté de l'Épître présente aussi les armes de l'Abbaye à dextre, avec la croix tréflée allongée, tandis qu'à senestre on a un coupé où s'étagent : en pointe, la tour des Franc, surmontée des quartiers des Quartéry, et, en chef, le croissant, la fasce et l'étoile des Camanis (fig. VI).

Avec Pierre V-François Odet (1686-1698) apparaît une combinaison nouvelle des armes abbatiales et des armes personnelles : c'est l'écartelure, dont les quartiers I et IV sont réservés à l'Abbaye et les deux autres au prélat. Le successeur de Pierre V, Nicolas I Zurtaunen (1698-1704) conserva la même disposition. Louis Charlet (1719-1736) y revint à son tour (fig. VII).

III

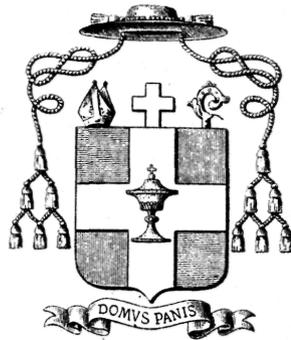
Lorsqu'on 1840 le titre épiscopal de Bethléem fut attaché à l'Abbaye de St-Maurice, on ne sut point, dès le début, représenter ce Siège par un signe héraldique convenable, et l'on se contenta d'accoler la croix tréflée d'un A (signifiant Agaune) et d'un B (signifiant Bethléem) et de couronner ces deux lettres d'une mitre. A la mort de Mgr Bagnoud, en 1888, le chanoine Guillaume de Courten s'employa à doter son successeur d'armes vraiment héraldiques. Inspiré sans doute de l'exemple voisin du Diocèse de Lausanne et de Genève, dont les armes étaient alors constituées par l'écartelure de l'Evêché de Lausanne et de l'Evêché de Genève, avec les armes du prélat brochant sur le tout, M. de Courten se mit à rechercher les armes de l'Evêché de Bethléem pour les écarteler avec celles de l'Abbaye d'Agaune.

L'Histoire de l'Evêché de Bethléem par Louis Chevalier Lagenissière, donne le contre-sceau de l'Evêque de Bethléem Hugues de Curcis, tel qu'il pend encore à une charte de 1293, conservée aux Archives de France ; on y voit une étoile à sept rais entourée du verset 2, chap. II, de saint Matthieu : *Vidimus stellam eius in oriente*. Mais, contrairement à Chevalier Lagenissière qui indique par la suite cette étoile de gueules sur champ d'argent (c'est avec ces couleurs que figurent ces armes dans le sceau de la paroisse Notre-Dame de Bethléem à Clamecy, où résidèrent plusieurs Evêques de Bethléem), de Courten, ne voyant

aucune raison motivant cette couleur de l'étoile, a préféré la fixer d'argent sur un champ tout naturellement d'azur. On pourra noter que les héraldistes français donnent généralement cinq rayons aux étoiles, les allemands six et les italiens huit, ; le chiffre sept, ainsi réservé, et tout parfumé de sens mystique, convient parfaitement à cette étoile d'un genre unique qui brilla sur Bethléem à la naissance du Sauveur.



Contre-sceau d'Hugues de Curcis
Evêque de Bethléem
(acte de 1293)



Armoiries
de Christophe d'Authier de Sisgaud
Evêque de Bethléem (1651-1667)

Pour ne pas être trop incomplet, il faut signaler une autre représentation héraldique de l'Evêché de Bethléem. Mgr Christophe d'Authier de Sisgaud (sacré 1651, mort 1667), dont Chevalier Lagenissière déclarait en 1872 ignorer les armes, portait, — d'après le cliché publié par son biographe, l'abbé Nadal, en 1880, — un ciboire d'or en cœur d'une croix traversante. Deux mots, sur une banderole, en guise de devise, donnent le sens : *Domus Panis*, ce qui est la traduction du mot hébraïque: *Bethléem*¹.

(1) Personne n'ignore le magnifique commentaire du Pape S. Grégoire le Grand sur cette signification ; l'Eglise nous le remet chaque année sous les yeux, dans la leçon VII^e de l'office de Noël :

... *Bethlehem quippe domus panis interpretatur. Ipse namque est, qui ait : Ego sum panis vivus, qui de caelo descendi. Locus ergo, in quo Dominus nascitur, domus panis antea vocatus est : quia futurum profecto erat, ut ille ibi per materiam carnis appareret, qui electorum mentes interna satietate reficeret ...*

Cette figuration héraldique de son Siège épiscopal, dut être bien douce au cœur de Mgr d'Authier, fondateur de l'*Institut des prêtres du S. Sacrement*, et ce ciboire d'or eût pu, posé sur un champ émaillé conforme aux lois héraldiques, constituer d'excellentes armoiries à l'Evêché de Bethléem. Mais, soit qu'il n'ait point connu cette figuration, soit qu'il ait craint une équivoque avec l'Evêché voisin de Lausanne dont les armes consistaient déjà en un parti d'argent et de gueules avec deux ciboires de l'un dans l'autre, M. de Courten s'en est tenu aux armes à l'étoile, plus anciennes et plus immédiatement compréhensibles.

Les trois prélats qui ont occupé le Siège abbatial et épiscopal de St-Maurice-Bethléem de 1888 à 1931, ont porté l'écartelure aux armes du double Siège, avec leurs armes propres brochant sur le tout (fig. VIII).

Ce n'était point là, cependant, une nécessité héraldique, et le petit sceau de Mgr Mariétan offrait une intéressante variante en réduisant les armes de l'Abbaye et de l'Evêché à un chef parti (fig. IX).

IV

M. Paul Boesch, à Berne, l'un des maîtres du Blason en Suisse, à qui l'on doit une belle planche en couleurs aux armes de S. S. Pie XI (parue en frontispice du grand ouvrage de M. Donald Lindsay Galbreath : *Papal Heraldry*), fut d'avis de ne pas conserver l'écartelure utilisée depuis quarante ans, car il n'y avait aucune obligation de lui rester fidèle, et il conseilla de choisir, pour notre nouveau prélat, une autre disposition qui, tout en respectant les lois héraldiques dans toute leur exigence, aurait le mérite de montrer à la fois leur variété d'application et la vitalité d'un art qui ne doit point être emprisonné dans des formules figées sans aucune raison. Aussi bien, Mgr Burquier adopta-t-il, pour combiner les armes de ses deux Sièges avec les siennes propres, le *tiercé en pairle renversé* (fig. X). Les observateurs auront noté que c'est précisément la disposition votée au début de l'été par le Grand Conseil Grison pour la réforme des armoiries cantonales, qui ne sont autres que les armes réunies des trois anciennes Liges Grisonnes (on trouvera ces armes réformées

dans l'Armorial officiel de la Confédération et des Cantons, signé R. M., et édité par la Chancellerie fédérale).



Armoiries de Mgr Burquier
sur les imprimés officiels



Timbre à encre de Mgr Burquier
(Stockmann, graveur, Lucerne)



Sceau à cire de Mgr Burquier
(Stockmann, graveur, Lucerne)

M. Frédéric-Théodore Dubois, un ami aussi dévoué de notre Maison qu'il est un héraldiste réputé, s'empressa, dès qu'il apprit l'élection de Mgr Burquier, de rechercher ses armoiries familiales. Mais M. Jean Baud, secrétaire de

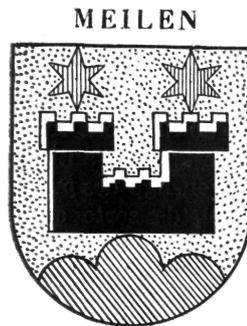
l'Académie Chablaisienne, écrivait le 27 août à M. Dubois qu'il ne connaissait point d'armoiries Burquier. Ceci n'a rien de surprenant, car la pauvreté des archives et le régime politique sont cause d'un moindre épanouissement de l'art du blason en Savoie qu'en Valais par exemple. En nous communiquant cette lettre, le 5 septembre, M. Dubois ajoutait : « Comme Monseigneur est originaire de St-Paul, il ne faut pas oublier l'épée de St-Paul comme pièce intéressante à utiliser. »

A défaut d'armes anciennes, on trouva du moins, au tome XXXII^e des *Mémoires et Documents publiés par l'Académie Chablaisienne* (p. 89), l'étymologie du nom *Burquier* : il dérive du nom germanique *burg*. L'étude où ce renseignement est donné, est due à un savant estimé de la Savoie, M. Félix Fenouillet. Il est probable que l'orthographe primitive devait être *Burgier*. Ainsi donc, le « meuble » essentiel de armes de Mgr Burquier était tout naturellement le « burg », le château élevé sur la montagne. Il ne restait plus qu'à mettre l'épée de S. Paul entre les deux tours du château ¹.

Ceux qui aiment à comparer, pourront rapprocher les armes personnelles de Mgr Burquier, dessinées par



Sceau des seigneurs Tumb
de Neuenburg, 1256



Armoiries de la Commune de Meilen

M. Paul Boesch, soit de celles de la commune zurichoise de Meilen, telles que le professeur Dr Paul Ganz, président

(1) Les sceaux à cire et à encre de Mgr Burquier sont l'œuvre de l'orfèvre Stockmann de Lucerne.

de la Société suisse d'Héraldique, les a dessinées dans l' *Armorial de la Suisse* publié par la Société de Café Hag, soit d'un sceau de 1256, de la famille Tumb de Neuburg (Grisons), publié par M. Galbreath¹.

V

Quant à la couronne à neuf perles, mêlée à la croix épiscopale, à la mitre et à la crosse abbatiale, elle rappelle que les Abbés de St-Maurice ont reçu le titre perpétuel de Comtes par lettres patentes² du Roi de Sardaigne Victor-Amédée III, datées du 29 décembre 1782. Cette concession était la conclusion de longues négociations entre la Cour de Turin et l'Abbaye d'Agaune, au sujet de l'abandon par celle-ci de ses droits féodaux sur le château et le domaine de St-Martin de Graine dans la vallée d'Aoste ; depuis plus de cinq siècles, les Abbés voyaient leur suzeraineté discutée et rognée par leurs vassaux les comtes de Challant, tenanciers du fief de Graine. En 1782, le chanoine Joseph-Antoine Cocatrix (plus tard Abbé) fut envoyé à Turin par l'Abbaye, comme négociateur, et il aboutit à un accord le 28 octobre 1782 ; le 6 décembre, il obtenait la petite croix des SS. Maurice et Lazare pour lui ainsi que pour ses trois confrères les plus âgés, tandis que l'Abbé était créé Comte quelques jours plus tard³.

Il y a donc exactement un siècle et demi que la Maison royale de Savoie a conféré aux Abbés ce titre comtal, dernier vestige de l'antique Seigneurie qui faisait des Abbés du Moyen-Age des princes régnants, au temporel comme au spirituel, de sorte qu'un auteur protestant, M. Babut, a pu écrire naguère dans une revue lausannoise : « L'Abbaye de St-Maurice fut le siège d'une Seigneurie étendue, la capitale d'un petit Etat alpestre qui a tenu une place dans l'histoire de l'Europe ». Le décret du 15 janvier 1915,

(1) Galbreath : *Handbüchlein der Heraldik*, 1930, pp. 36-37. *Archives Héraldiques Suisses*, 1930, p. 54. Cf. *Dict. Hist. Biogr. Suisse*, art. : *Thumb, Neuburg-Neuenburg, Untervaz*.

(2) Aubert : *Trésor de St-Maurice*, p. 109.

(3) *Petites Annales Valaisannes*, 1928, pp. 4-5.

par lequel le Pape Benoît XV interdit aux prélats de surmonter leurs armes d'une couronne indiquant la noblesse de leur famille, maintient explicitement les couronnes et insignes rappelant une dignité séculière attachée à leur Sièges.

Enfin, en souvenir de S. François de Sales dont il fut et demeure un fils spirituel, Mgr Burquier a pris pour devise cette formule de saveur bien salésienne : NI PLUS NI MOINS. Ce serait se méprendre que de voir là une traduction de la *mediocritas aurea* d'Horace. La devise salésienne de Mgr Burquier a un sens tout autre, et combien supérieur ! car elle place son idéal, non pas à mi-chemin entre le bien et le mal, mais dans une perfection élevée, aussi distante de l'excès que du défaut. De cette perfection un professeur de théologie disait qu'elle est « le milieu par en haut » où réside la vertu, je veux dire cette force maîtresse qui s'applique, à l'image de Dieu, à tenir le centre de toutes les vertus particulières, mettant en tout mesure et sagesse, énergie et suavité. Ce n'est pas autre chose que « l'esprit catholique et romain, fait de hiérarchie et d'ordre, de bon sens et de logique », esprit qui donne à l'homme « cette maîtrise de soi-même, cet équilibre fait de lumière supérieure, de jugement sain, de douceur inaltérable, cette supériorité qui inspire à tous l'admiration et le respect »... A ces textes pris dans un journal et une revue catholiques¹, ajoutons, en guise d'épilogue, ces passages de deux lettres de Ste Catherine de Sienne au pape² : « La justice sans la miséricorde serait plutôt de l'injustice que de la justice. Accomplissez votre tâche avec mesure (car le défaut de mesure gêne plus de choses qu'il n'en arrange), et avec bienveillance et tranquillité de cœur. »

Léon DUPONT LACHENAL

(1) *Illustrazione Vaticana*, nov. 1932 : *L'Eglise catholique au Canada*, et *Patrie Valaisanne*, oct. ou nov. 1932 : *L'Art chrétien*

(2) *Pastor* : *Jlist. des Papes*, t. I (1907), p. 140